

AUTREMENT DIT...

Le billet du SNU Poitou-Charentes



Responsable mais pas coupable... Enfin jusqu'au jour où... !

Il en va de la fermeture l'après-midi comme du reste : pas toujours facile d'assumer. Alors la Direction transfère la responsabilité sur... le local. Collègue en **ManAc**, sachez-le, **c'est vous qui êtes responsable de faire entrer ou pas un usager qui aurait besoin de nos services !** De bloquer ou pas l'accès à un ordinateur ou **de répondre ou pas à une question urgente**. Mais c'est vrai que la **notion d'urgence c'est comme la notion de responsabilité : ça dépend de quel côté on se situe !**

Trajectoire GDD : ou l'histoire de la carotte et du bâton



Fidèle à la réputation qui nous est faite de contestataires, pire même d'empêcher la concertation et le progrès, nous n'avons pas signé **Trajectoire** car non seulement le **contenu n'y était pas** mais surtout **cet accord entérine la suppression** de certains métiers et donc **d'emplois : les activités en « décroissance »**. Sur le fond, **la suppression de 4000 postes de conseillers nous donne raison** et nous pensons que ce n'est qu'un début.

Hélas, sur la forme aussi nous avons raison. La preuve avec le remboursement de la prime trajectoire. En effet, **un collègue GDD, ayant effectué ou en cours de transition, qui se positionne sur la BDE sur un poste ouvert GDD, s'il est retenu, devra rembourser la « prime » Trajectoire**. Argument : il rompt son « engagement ».



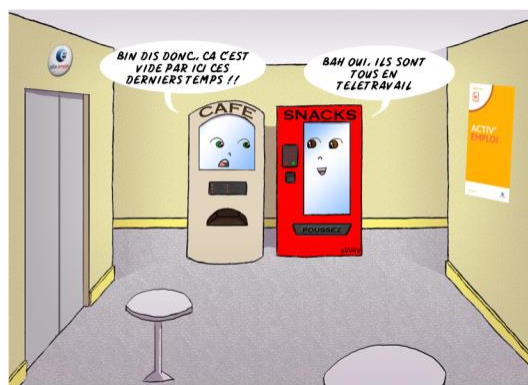
LA CAROTTE OU LE BÂTON...

Recours PROMOTION

Vous aviez jusqu'au 31 mars pour adresser votre courrier de recours au Directeur Régional. Qu'importe que vous n'ayez pu respecter ce délai parce qu'en arrêt maladie à cette période ou que votre directeur d'agence vous ait remis la lettre de non promotion après le 31 mars. **Aucune exception ne sera faite et la Direction régionale vous renvoie vers la CPNC !** Egalité de traitement ? C'est possible. Équité de traitement? Nous verrons...



Télétravail



Depuis des mois nous interrogeons la Direction sur **les conséquences du télétravail avec le retrait des postes fixes dans les agences, cumulé avec l'accueil d'agent en proximité**.

Dans un 1^{er} temps, la Direction feignait de ne pas comprendre nos questions. Et depuis peu elle fait plutôt l'autruche : l'agent part en télétravail avec son poste de travail et revient avec son poste de travail. **Aucun souci !**

Pourtant, la Direction a établi **une cartographie mise à disposition des managers et a répertorié les sites où le travail de proximité n'est pas possible...** cela nous interroge sur l'équité de l'accord. Et vous ???

A ce jour la seule solution que propose l'accord QVT Face au mal être au travail, est d'envoyer les collègues travailler en dehors de l'Établissement ce qui en soi n'est pas satisfaisant !

Rares sont ceux à avoir pu bénéficier la 1^{ère} année des « *deux journées fixes maximum par semaine* », prévues dans l'accord pour un agent à 80% et plus. La majorité d'entre vous, qui devriez revenir en agence d'ailleurs (principe de la rotation), ne bénéficiez à ce jour que d'un jour par semaine.

Pour cette seconde année, **le nombre de télétravailleurs devrait passer de 10 à 15%** mais d'ores-et-déjà nous pouvons prédire qu'il y aura des déçus et pendant ce temps-là nous cherchons toujours, en vain, la **Qualité dans l'accord Qualité de Vie au travail**.

DE TOUTES LES FAÇONS..

